

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 009

Objet : Demande de financement pour la création d'un parking destiné aux usagers du train aux abords de la halte-gare de Strazeele

Séance du six février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente

Présents (66) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHIEU - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Séverine MILLEVILLE (Suppléante) - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eddie BOULIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Antony GAUTIER à Valentin BELLEVAL - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Céline SAUZEAU - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Eric SMAL - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 009

Objet : Demande de financement pour la création d'un parking destiné aux usagers du train aux abords de la halte-gare de Strazeele

L'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce dispositif est inscrit désormais dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) sous les articles L. 2334-42 et R. 2334-39.

La DSIL est destinée au soutien de projets de :

- le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Ces subventions sont attribuées par le représentant de l'État dans la région.

Autorité organisatrice de la mobilité depuis le 1er juillet 2021, Cœur de Flandre agglo a adopté son plan de mobilité simplifié en conseil communautaire du 4 avril 2023.

Ce plan de mobilité simplifié comprend 15 fiches actions, répertoriées dans 5 axes stratégiques, dont l'axe 3 « rationaliser l'usage de la voiture » qui comprend une action « Créer des poches de stationnement à proximité des gares ».

Cette action vient conforter la compétence de l'intercommunalité adoptée en 2016 en matière d'« Études, aménagement et développement de pôles d'échanges multimodaux autour des gares et haltes-gares du territoire ».

En effet, depuis 2016, l'intercommunalité mène de vastes et ambitieux projets d'aménagement autour des 11 gares et haltes-gares du territoire afin de favoriser et faciliter l'usage du train au quotidien.

Véritable facteur d'attractivité, le temps de parcours en train au départ de Strazeele jusque la gare de Lille est de 27 minutes. En conséquence, la halte gare comptabilise environ 200 montées/descentes par jour.

Consciente des enjeux d'attractivité, d'accessibilité et de transition énergétique, Cœur de Flandre agglo souhaite porter un projet d'aménagement d'un parking aux abords de la halte-gare de Strazeele.

En effet, un terrain appartenant aujourd'hui à la SNCF est en cours de négociation foncière pour y aménager une poche de stationnement pour les usagers du train.

Soucieuse d'entreprendre des projets de qualité, Cœur de Flandre agglo souhaite y aménager un parking de 37 places en dalles végétalisées, avec une chaussée en enrobé pour le passage des véhicules.

2 places sont prévues pour la recharge des véhicules électriques, les bornes seront interopérables avec la carte Pass-Pass Un abri-vélos sécurisé de 18 places, doté de recharge pour les vélos électriques est également prévu. Il sera accessible via un abonnement et la carte Pass-Pass.

Le coût du projet a été évalué à ce jour à 400 000€ TTC. Cœur de Flandre aggro souhaiterait réaliser ce projet d'aménagement durant l'année 2024 et va déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2334-42 et R.2334-39 ;

Considérant le projet d'aménagement d'un parking aux abords de la halte-gare de Strazeele ;

Il vous est proposé :

- de solliciter un financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur 200 000 €, soit 60 % du montant HT des travaux,
- de solliciter les autres cofinancements possibles,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 6 février 2024,
Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance

Céline SAUZÉAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL

